

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 4 décembre 2018

Délibération n°3
Portant avis sur les **capacités d'accueil en master**
et approbation des **critères de recrutement en master à l'Université de Cergy-Pontoise**
au titre de l'**année universitaire 2019-2020**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1 et L 612-6-1,
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, et notamment son article 2,
Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées, les capacités d'accueil et les modalités de sélection mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations de master,

Considérant que les formations de l'UFR Droit, à l'exception du master franco-allemand en droit et du master de droit social franco-italien, restent dans un régime dérogatoire leur permettant d'opérer une sélection entre le M1 et le M2, et non à l'entrée en M1,

Considérant qu'il convient de procéder, pour l'année universitaire 2019-2020, à une actualisation des capacités d'accueil et des critères de recrutement en master,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres représentés : 5
Membres absents et non représentés : 18

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1
Non-participation : 0

Article 1er : émet un avis favorable sur les capacités d'accueil en master pour l'année 2019-2020 telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 : décide que les éléments pris en compte pour l'examen des candidatures doivent tenir compte :

- de la mention de licence
- des notes obtenues au cours des années universitaires précédentes,
- de la mention obtenue,
- du nombre de redoublements,
- de l'expérience professionnelle (activités de type associatif ou bénévole incluses),
- de l'adéquation entre le projet professionnel et la formation.

Article 3 : fixe la liste des pièces constitutives des dossiers de candidature telle que précisée ci-après :

- Un CV,
- Une lettre de motivation,
- Les résultats antérieurs depuis le bac (inclus ou exclu),
- Les expériences professionnelles,
- Toute autre pièce attestant des critères demandés.

Article 4 : approuve les critères de recrutement en M1 par mention pour l'année 2019-2020 tel qu'annexés à la présente délibération.

Article 5 : décide des éléments pris en compte pour l'examen des candidatures en M2 sélectif et M2 pour les candidats provenant d'un autre établissement ou d'une autre mention pour l'année 2019-2020 :

- La mention de master
- Les notes obtenues au cours des années universitaires précédentes,
- La mention obtenue au diplôme,
- Le nombre de redoublements,
- L'expérience professionnelle (activités de type associatif ou bénévole incluses),
- L'adéquation entre le projet professionnel et la formation.
- Des tests ou des entretiens peuvent être sollicités.

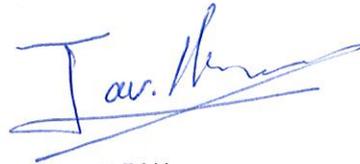
Article 6 : fixe la liste des pièces constitutives des dossiers de candidature telle que précisée ci-après :

- Un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et les compétences visés par la formation antérieure,
- Les diplômes, les certificats et les relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies.
- Une lettre de motivation exposant le projet professionnel,
- Un curriculum vitae,
- Une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée,
- Une lettre de recommandation du responsable de la formation et/ou du stage suivi par le candidat,
- Toute autre pièce que le candidat jugera utile.

Article 7 : approuve les critères de recrutement spécifiques pour les masters tels qu'ils apparaissent dans les documents annexés.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 février 2019
Publié le : 08 avril 2019

Mention	Composante	Capacité d'accueil M1 2018-2019	Capacité d'accueil M1 2019-2020
Droit des affaires	UFR Droit	M1 non sélectif	M1 non sélectif
Droit international	UFR Droit	M1 non sélectif	M1 non sélectif
Droit privé	UFR Droit	M1 non sélectif	M1 non sélectif
Droit public	UFR Droit	M1 non sélectif	M1 non sélectif
Droit social	UFR Droit	M1 non sélectif	M1 non sélectif
Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise	UFR Droit	10	10
Économie	UFR EG	30	30
Finance	UFR EG	80	80
Management	UFR EG	145	145
Études européennes et internationales	UFR LEI / UFR LSH	77	72 (52 LEI / 20 LSH)
Management et commerce international	UFR LEI	75	60
Traduction et interprétation	UFR LEI	25	0
Géographie, aménagement, environnement et développement	UFR LSH	135	135
Histoire, civilisations, patrimoine	UFR LSH	40	40
Journalisme	UFR LSH	18	18
Lettres	UFR LSH	45	45
Métiers du livre et de l'édition	UFR LSH	25	25
Sciences du langage	UFR LSH	45	44
Biologie-santé	UFR ST	40	40
Chimie	UFR ST	28	52
Électronique, énergie électrique, automatique	UFR ST	40	35
Génie civil	UFR ST	80	80

Informatique et ingénierie des systèmes complexes	UFR ST	45	45
Mathématiques	UFR ST	40	40
Physique	UFR ST	40	40
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	UFR ST	65	65
MEEF, premier degré	ESPE	450	445
MEEF, second degré	ESPE	365	423
MEEF, encadrement éducatif	ESPE	30	30
MEEF, pratiques et ingénierie de la formation	ESPE	250	351

Formations	Capacités
Master 2 DCTPP	30
Master 2 Droit des contentieux publics H	30
Master 2 Droit et management de la santé	20
Master 2 Droit et Éthique des affaires (tous parcours confondus)	35
Master 2 Droit pénal financier	32
Master 2 DJCE	25
Master 2 Droit des sociétés D15(tous parcours confondus)	30
Master 2 DFII	20
Master 2 Fiscal et douanier	28
Master 2 filière Franco-allemand	10
Master 2 droit privé	30
LLM	30
Master 2 Droit social	22
Master DREI	30